

6. LES INSPECTIONS DE PRÉVENTION INCENDIE

Elaborer un programme de prévention des incendies dans votre entreprise, c'est d'abord appliquer un ensemble de mesures destinées à éliminer les principales causes d'incendie mais c'est aussi contrôler régulièrement le respect des procédures de sécurité.

Maintenir le niveau de sécurité d'un établissement nécessite une attention et des efforts constants, qui doivent avoir l'appui de la direction.

Quelles mesures prendre ?

Des inspections régulières et systématiques sont un élément indispensable pour garantir l'efficacité de votre politique de prévention et pour mettre en évidence les points qui nécessitent des efforts particuliers.

Une fréquence mensuelle des inspections est souhaitable afin de prendre au plus tôt les actions correctives qui s'imposent.

La démarche prévention

Pour formaliser des inspections mensuelles de « prévention incendie », il faut :

1. Le responsable

Désigner une personne chargée d'effectuer ces inspections.

Cette personne doit avoir une connaissance parfaite de l'établissement et de ses risques spécifiques et doit être indépendante des secteurs qu'elle contrôle.

2. Les points à inspecter

Organiser une visite complète de l'établissement avec la direction pour recenser les points qui devront figurer sur la fiche d'inspections.

3. La diffusion des fiches

Présenter les fiches d'inspections à la direction et nommer un représentant chargé de superviser le programme d'inspections.

Ce représentant doit être destinataire des fiches émises lors de chacune des inspections.

4. La correction des défauts

Prévoir une procédure pour entreprendre les actions correctives nécessaires en cas d'imperfections détectées lors des inspections.